

## OÙ VA L'ARGENT DE L'ÉOLIEN EN FRANCE ?

Pour plus d'information sur le chiffre d'affaires de l'éolien en France, la [fiche complète](#) est disponible sur le site du Céréme.

**En concertation avec la Commission Européenne, la France pratique des dispositifs financiers particulièrement favorables aux énergies intermittentes (photovoltaïque et éolien). En 2020, le chiffre d'affaires de l'éolien a été de 3,5 Mds € dont 2,3 Mds € de subventions triplant sa valeur vénale. Le doublement de la capacité éolienne prévue par l'actuelle PPE doublerait les revenus de cette filière. Ceci devrait porter son coût pour la collectivité à environ 80 ou 90 Mds € d'ici 2028. Le coût cumulé de la filière serait alors de 200 Mds € d'ici 2050 dont 50 Mds € à la charge de RTE.**

La plupart des projets sont placés sous le système du « guichet ouvert » garantissant pendant 15 ou 20 ans un revenu sans risque à l'opérateur grâce à des tarifs garantis et à une obligation d'achat par EDF sur toutes ces durées. Les « appels d'offres » réservés à un petit nombre de projets sont aussi sans risque grâce à des revenus garantissant les profits par des « compensations financières » payées sur fonds publics. Dans les deux cas les marges assurent une rentabilité certaine avec des retours sur investissement atteignant communément 400 fois la mise de fonds. Ce facteur multiplicateur valorise dès l'origine le prix de référence d'un projet clé en main. Une telle rentabilité assure une rémunération annuelle près de 350 fois supérieure à celle du livret A actuellement de 1 %. Cette rémunération choquante est donc dissimulée en étant distribuée non par des dividendes mais par des intérêts et remboursements de comptes courants que l'actionnaire se refinance préalablement par emprunt à des taux avantageux.

Une rente si importante peut être partagée dans le temps et dans l'espace par les multiples intervenants au projet (fournisseurs d'éoliennes, intermédiaires, conseils, prestataires de maintenance, banques et, finalement, actionnaires). Les éoliennes sont donc avant tout des produits financiers commercialisables sur les places financières internationales, les actionnaires étant principalement étrangers. Ils s'enrichissent collectivement aux dépens du consommateur et du contribuable français lésé de surcroît par les techniques de défiscalisation internationale. Pour autant, du fait de l'intermittence et des aléas de la production, le service électrique éolien est mal assuré et doit être massivement adossé à des énergies pilotables : en France principalement au nucléaire décarboné (4gCO<sub>2</sub>/kWh) dont il ponctionne les capacités de vente et les marges bénéficiaires, affaiblissant EDF, ailleurs en Europe aux centrales à gaz et charbon hautement carbonés (respectivement 450 gCO<sub>2</sub>/kWh et 1000 g/CO<sub>2</sub>).

### Désinformation à connaître :

*Le prix de référence de l'électricité est fixé quotidiennement par le marché spot européen. Ce prix fluctue notamment en fonction du prix des énergies fossiles. La rareté actuelle du gaz et du charbon a pour effet un fort renchérissement du prix de l'électricité. Les prix garantis de l'électricité éolienne étant actuellement inférieurs à ceux du marché, les opérateurs éoliens ont mené une campagne médiatique pour prétendre que la filière rapporterait des milliards à l'Etat. Ceci est bien sûr « de l'intox ». EDF continue de vendre son électricité à des prix à long terme inférieurs à près de la moitié de ceux des tarifs garantis (tarif réglementaire de l'ARENH ou tarifs contractuels avec les gros consommateurs du marché) et les mécanismes de subventions continuent de profiter à plein aux opérateurs éoliens. Lorsque le prix spot de l'électricité a été négatif, les opérateurs éoliens encaissaient la totalité du prix subventionné en contribuant à déprimer le marché par une offre d'électricité intermittente sans acquéreur qu'EDF devait acheter à perte.*



[WWW.CEREME.FR](http://WWW.CEREME.FR)

[CONTACT@CEREME.FR](mailto:CONTACT@CEREME.FR)  
63 RUE LA BOETIE  
75008 PARIS